

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE ALMEO

L'An DEUX MILLE VINGT-SIX, le TREIZE MAI, le Conseil d'Exploitation de la Régie ALMÉO convoqué légalement par M. Brice CHANTRELLE, Président de la CCALN, s'est réuni au Pôle Administratif de la CCALN, ZAC du Val de Noye, Route de Boves à Ailly sur Noye
Sous la présidence de Monsieur Joël WALLET, doyen d'âge,

Nombre de membres du Conseil
d'Exploitation : 8

Membres présents représentant
la CCALN : 6

Membres présents représentant
les personnes qualifiées : 1

Présents : 7

Votants : 7

Secrétaire de séance :

M. Patrick JUBERT

Date de la convocation :

7 mai 2026

● Étaient présents avec voix délibérative :

Elus communautaires :

Messieurs Olivier DUTILLEUX, Patrick JUBERT, Brice CHANTRELLE, Joël WALLET, Nicolas
MALTERRE, Vincent WABLE

Personnes qualifiées : Madame ELOY Mélanie

● Était excusée :

Personnes qualifiées : Madame CLAUDEL Anne

● Étaient présents sans voix délibérative :

Monsieur DEMOUY, Directeur opérationnel du site ALMEO
Madame DOUCHET, Directrice de la Régie ALMEO

OBJET : ELECTION DU PRESIDENT DE LA REGIE ALMEO

Suite aux élections municipales et intercommunales de 2026,

Vu la délibération 2026_0505_02 Feuille 1137 du Conseil Communautaire de la CCALN, réuni le 05 mai 2026, relative à la nomination des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie ALMEO,

Ayant rappelé que les statuts de la Régie d'ALMEO prévoient que le nombre de membres issus du Conseil communautaire est de 6 et 2 personnes qualifiées, sur proposition du Président de la CCALN,

Vu la délibération 2024_18.04_04 Feuille 815 du Conseil Communautaire du 18 avril 2024, Mme CLAUDEL Anne, principale du collège Jean Moulin à Moreuil a été désignée au titre des personnes qualifiées pour une durée de 3 ans,

Vu la délibération 2025_0910_02 Feuille 1023 du Conseil Communautaire du 09 octobre 2025, Madame ELOY Mélanie, Conseillère Pédagogique de Circonscription a été désignée au titre des personnes qualifiées pour une durée de 3 ans,

Vu la convocation en date du 07 mai 2026, établie par le Président de la CCALN, M. Brice CHANTRELLE, aux fins notamment d'organiser l'élection du Président de la Régie ALMEO,
Sous la Présidence du doyen d'âge, M. Joël WALLET,

Après avoir rappelé la formation du Conseil d'Exploitation de la Régie de gestion d'ALMEO, quant à ses représentants issus du Conseil Communautaire :

- 1 M. Olivier DUTILLEUX
- 2 M Patrick JUBERT
- 3 M. Brice CHANTRELLE
- 4 M. Joël WALLET
- 5 M. Nicolas MALTERRE
- 6 M. Vincent WABLE

Ayant rappelé que l'élection du Président a lieu au scrutin secret uninominal à 3 tours (majorité absolue des suffrages exprimés lors des deux premiers tours, et à la majorité relative au troisième tour)

Après avoir appelé les candidats à se déclarer,

Après avoir pris acte de la candidature présentée par Monsieur Olivier DUTILLEUX,

Le Conseil d'Exploitation :

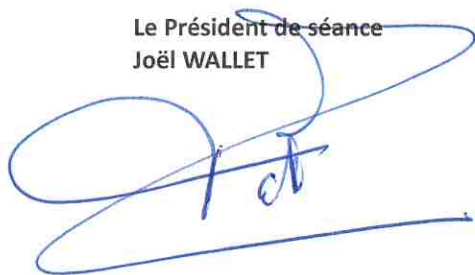
- **A l'unanimité des suffrages exprimés**, a élu, proclamé **Monsieur Olivier DUTILLEUX, Président de la Régie ALMEO** et l'a déclaré installé.

POUR EXTRAIT CONFORME

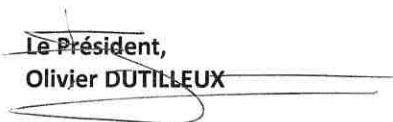
Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le.....18/05/2026.....

Fait et délibéré le 13 mai 2026
à Ailly sur Noye

Le Président de séance
Joël WALLET



~~Le Président,~~
Olivier DUTILLEUX



Département de la SOMME
 Arrondissement de Montdidier

REGIE ALMEO

Siège : 144, rue du Cardinal Mercier 80110 MOREUIL
 Exploitation : Parc des sports Rue Maurice Garin 80110 MOREUIL

☎ 03.22.09.75.32
 direction@avrelucenoye.fr

à

Sous-préfecture de Montdidier
41 rue Jean Jaurès
80500 MONTDIDIER

(en Obligatoire afin d'éviter toute erreur de transmission)

BORDEREAU DE DÉPÔT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RÉCEPTION
A ÉTABLIR EN UN SEUL EXEMPLAIRE - En recto S.V.P

CONSEIL D'EXPLOITATION REGIE ALMEO :

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte <i>N°/Jalib ou AR, DC, CO... N° / Date</i>	Observations éventuelles du service récepteur de la Sous-préfecture
Délibération ELECTION DU PRESIDENT DE LA REGIE ALMEO	2026 13-05/1	
Délibération ELECTION DU VICE PRESIDENT DE LA REGIE ALMEO	2026 13-05/2	
Délibération OPERATION 1,2,3 Nagez !	2026 13-05/3	
Délibération REMBOURSEMENTS USAGERS	2026 13-05/4	
Nombre total d'actes :	4	

Cadre réservé pour le cachet ARRIVÉE à la Sous-Préfecture



Fait à Ailly sur Noye, le 15.05.2026

Cachet de la collectivité

plb 
signature



La preuve de la réception en préfecture est matérialisée sur le présent bordereau par un cachet portant le timbre de la Direction et la date de la réception.

Retrouver les modèles de bordereaux : <http://www.somme.gov.fr/Préfecture/collectivites/collectivites/Conseils-de-faculté> penser à conventionner à ACIES (Mise au Contrôle de légalité dématérialisée) afin de transmettre directement vos actes

